

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 MAI 2022**

### **1) Démolition et reconstruction de la salle des fêtes**

M. le Maire rappelle que le dossier de démolition et de reconstruction de la salle des fêtes a pris du retard en raison des crises sanitaire et économique. Trois appels d'offres ont été lancés avant d'obtenir des réponses pour tous les lots.

M. le Maire fait part au conseil de l'augmentation des prix des offres par rapport au prévisionnel établi par l'architecte.

Le montant prévisionnel des travaux était de 1 155 720 € TTC.

Le montant des offres s'élève à 1 416 923 € TTC (offres réactualisées au 29 avril 2022) auquel il faut ajouter les honoraires de l'architecte, les frais divers et l'assurance maîtrise d'ouvrage soit un montant total de l'opération de 1 671 222 € TTC.

Afin d'équilibrer le projet, il serait nécessaire de faire un emprunt d'environ 640 000 €.

A aujourd'hui nos dépenses et nos recettes de fonctionnement sont à peu près à l'équilibre mais les annuités d'emprunt d'environ 33 000 € nous obligeraient à puiser dans notre trésorerie d'une part et à renoncer à d'autres investissements d'autre part.

Au vu du contexte géopolitique et économique, les dépenses de fonctionnement vont continuer à augmenter et les dotations risquant de diminuer dans l'avenir, il nous faudra réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement d'environ 50 000 € par an, dépenses d'annuités comprises.

Eu égard aux explications fournies, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite ou non de cet investissement.

Afin de ne pas mettre en péril les finances de la commune eu égard au coût de cet investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, renonce au projet de démolition et de reconstruction de la salle des fêtes

Le conseil se penchera sur le projet d'une rénovation simple. La commission travaux sera convoquée prochainement pour établir les travaux possibles à réaliser dans cette salle.

### **1) Plannings pour les élections législatives**

Les plannings pour la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin sont arrêtés.

### **2) Questions diverses**

#### **Foire à tout**

Une première réunion pour la foire à tout a eu lieu afin de savoir s'il y aurait assez de volontaires pour relancer la manifestation. Plusieurs personnes ont répondu favorablement. Une autre réunion sera programmée en juin pour finaliser l'organisation.

#### **DECI**

M. le Maire informe le conseil de la parution de l'arrêté départemental du 28 avril 2022 concernant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie en Seine-Maritime.

Pour les maisons situées en risque faible, la distance entre deux points de défense incendie passe de 200 m à 400 m.

## **Eglise**

Le devis de M. Affagard, menuisier, pour le remplacement de la porte d'entrée de la sacristie d'un montant de 3 249 € est accepté. Une demande de subvention sera faite auprès de la CCCA et du Département en allègement de la dépense.

## **Ecole**

*Mme Lanchon* demande si une aide sera mise à la disposition de la classe CP/GS l'année prochaine pour une heure et demie le matin de 10 h 30 à 12 h. M. le Maire attend de connaître les effectifs et savoir si la classe de GS va être regroupée avec les CP. Cette aide pourra éventuellement être assurée par du personnel de l'Education nationale.